

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2008



VILLE DE MENNECY

91540 - (ESSONNE)

☎ 01.69.90.80.30
FAX 01.64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :
BOITE POSTALE N° 1
91541 MENNECY CEDEX

SECRETARIAT GÉNÉRAL
JM/JLL/SG/-08

Mennechy, le 17 mars 2008

**Chère Collègue,
Cher Collègue,**

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale:

**Le 23 mars 2008 à 9 heures
Salle du Conseil Municipal**

ORDRE DU JOUR

I / AFFAIRES GENERALES

1. Installation du Conseil Municipal
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre d'adjoints au Maire
4. Election des adjoints au Maire
5. Délégation du Conseil Municipal au Maire
6. Renonciation du Maire à ses indemnités de fonctions
7. Indemnités de fonctions aux adjoints
8. Election des délégués de la commune à la Communauté de Communes du Val d'Essonne
9. Constitution des commissions municipales
10. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres
11. Désignation des membres du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale
12. Désignation des membres du Conseil Municipal à la caisse des écoles
13. Désignation des délégués de la commune aux différents syndicats intercommunaux
14. Désignation des membres du Conseil Municipal au Comité Technique Paritaire et Comité d'Hygiène et de Sécurité (CTP/CHS)

15. Motion concernant le Plan Local d'Urbanisme
16. Desserte du Val d'Essonne « Barreau Sud »
17. RD 153 / PN 19
18. Motion concernant le stade nautique départemental Maurice Herzog


**Joël MONIER,
Maire.**



.....
BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e),
Agissant en qualité de ...
Donne pouvoir pour me représenter

A

Lors du Conseil Municipal du.....

Date et signature :

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mars 2008

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 31

L'an deux mille huit, le 23 mars à neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente deux au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Madame Marie-Claire CUTILLAS, doyenne d'âge présente à la séance, jusqu'à l'élection du Maire, Monsieur Xavier DUGOIN.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERET, Roger LE DUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULÉ, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Brigit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Claude GARRO,

POUVOIR :

Jouda PRAT pouvoir à Claude GARRO

ABSENT :

André PINON

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Mademoiselle Alice SEBBAG ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-1, L2122-4, L2122-7 et L2122-8,

Vu son installation à la présente séance,

Après que le président de séance ait rappelé l'objet du vote : l'élection du Maire et fait appel à candidature,

Le Conseil Municipal,

Elit le Maire parmi ses membres à bulletin secret, à la majorité absolue.

Après dépouillement, les résultats du scrutin sont les suivants :

Nombre de bulletins : 32

Bulletins blancs ou nuls : 8

Suffrages exprimés : 24

Pour Monsieur Xavier DUGOIN

Nombre de voix : 24

Monsieur Xavier DUGOIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

**Le Président de la séance,
Marie-Claire CUTILLAS.**



DELIBERATION**OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-2,

Considérant l'installation du Conseil Municipal dont l'effectif est de 33 membres,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

Fixe à 7 (sept) le nombre d'adjoints au maire à élire.


**Le Maire,
Xavier DUGOIN.**



ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 8
ABSENT : 1

DELIBERATION

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-1, L2122-2 et L2122-7-2,

Vu la circulaire NOR/INT/A/08/00052/C du 03 mars 2008 relative à l'élection et au mandat des conseillers municipaux ainsi que des maires et des adjoints,

Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du maire à la présente séance,

Vu la délibération du Conseil Municipal déterminant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant l'appel de candidatures,

Le Conseil Municipal,

Procède à l'élection au scrutin de liste, à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel,

Après vote à bulletin secret, sont élus et forment dans cet ordre le tableau :

1 ^{er} Adjoint	Madame Annie PIOFFET
2 ^{ème} Adjoint	Madame Marie-Paule ALBANET
3 ^{ème} Adjoint	Madame Marie-Claire CUTILLAS
4 ^{ème} Adjoint	Madame Anne-Marie DOUGNIAUX
5 ^{ème} Adjoint	Monsieur Alain LE QUELLEC
6 ^{ème} Adjoint	Monsieur Romain BOSSARD
7 ^{ème} Adjoint	Monsieur Jean-Philippe DUGOIN

**Le Maire,
Xavier DUGOIN.**



DELIBERATION**OBJET : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal à exercer les attributions énumérées ci-après,

CONSIDERANT la nécessité pour le Conseil Municipal d'attribuer au maire les dites délégations pour une bonne administration communale,

APRES DELIBERATION

DECIDE de déléguer au Maire les attributions énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la durée de son mandat, telles que ci-dessous :

- 1) D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
- 2) De fixer dans la limite de 2 500 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux public et, d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal
- 3) De procéder, dans la limite du montant inscrit au budget primitif de l'exercice en cours, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables (MAPA), en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
- 6) De passer les contrats d'assurance
- 7) De créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- 8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

- 10) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- 11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- 12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
- 13) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement
- 14) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- 15) D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal
- 16) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions menées contre elle, dans les litiges relatifs aux affaires suivantes :
 - du droit d'occupation ou d'utilisation des sols et des questions d'urbanisme en général
 - des procédures d'aménagement et d'environnement
 - des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire directement ou par substitution ou délégataire
 - des procédures et actes d'expropriation, définis par le code de l'expropriation, menés pour le compte de la commune
 - de la gestion du personnel
 - de la gestion des affaires sanitaires, sociales, d'insertion professionnelle
 - des procédures, de l'exécution et du règlement des marchés publics et des délégations de service public
 - des procédures, de l'exécution et du règlement de toute convention de louage de chose
 - du remboursement ou du reversement de produits et impôts et en règle générale des conventions ou contrats financiers ou fiscaux avec d'autres collectivités ou particuliers
 - des procédures de police administrative
 - de toute autre affaire relevant des compétences des juridictions administratives (et financières) et judiciaires (civiles et pénales), notamment celles concernant l'administration générale et l'organisation de l'assemblée
 - de recourir à cet égard aux services de tout auxiliaire de justice
 - de se constituer partie civile et de réclamer des dommages et intérêts à la hauteur du préjudice subi
 - de donner mandat à un tiers d'exercer, au nom de la commune, l'action que le conseil a décidé d'intenter, en confiant à ce tiers le choix d'un avocat ou d'un autre mandataire légalement habilité à accomplir les actes de procédure ainsi que des instructions à donner à celui-ci
- 17) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux pour un montant maximum de 10 000 €
- 18) De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local

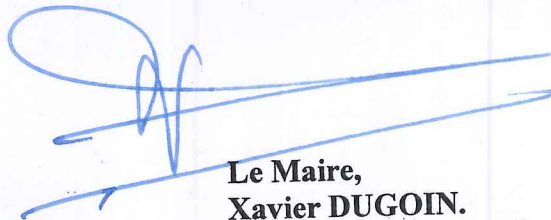
19) De signer la convention prévue par le 4^{ème} alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le 3^{ème} alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux

20) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal

21) D'exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal le droit de préemption défini par l'article L214-1 du code de l'urbanisme.

22) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

DIT que le Conseil Municipal sera tenu informé par le Maire des mesures prises dans l'exercice de sa délégation, lors des réunions obligatoires du Conseil Municipal, en vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.


Le Maire,
Xavier DUGOIN.



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1

DELIBERATION

OBJET : RENONCIATION DU MAIRE A SES INDEMNITES DE FONCTIONS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu la délibération du 23 mars 2008 fixant les attributions du Maire exercées par délégation du Conseil Municipal,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,

Considérant la strate démographique de la Ville de Mennecey dans la fourchette de 10 000 à 19 999 habitants et le taux maximal en % de l'indice 1015 applicable soit 65 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la renonciation de Monsieur le Maire à ses indemnités de fonctions pour toute la durée de son mandat

Le Maire



Xavier DUGOIN.

prend acte à l'Unanimité

DELIBERATION

OBJET : VERSEMENT DES INDEMNITES AUX ADJOINTS AU MAIRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 23 mars 2008 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal,

Considérant la strate démographique de la Ville de Mennecey, dans la fourchette de 10 000 à 19 999 habitants et le taux maximal en % de l'indice 1015 applicable soit 27,5 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION,

Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire avec effet au 1^{er} avril 2008, à 27,5 % de l'indice 1015 et d'ajouter une majoration de 6 % en tant que commune chef lieu de canton.

Le Maire



Xavier DUGOIN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1

**TABLEAU RECAPITULATIF
Indemnités de Fonction des Elus**

ELUS	en % de l'indice 1015	Majoration en % Commune chef lieu de canton
Maire	0	0
1 ^{er} Adjoint	27,5	6
2 ^{ème} Adjoint	27,5	6
3 ^{ème} Adjoint	27,5	6
4 ^{ème} Adjoint	27,5	6
5 ^{ème} Adjoint	27,5	6
6 ^{ème} Adjoint	27,5	6
7 ^{ème} Adjoint	27,5	6

DELIBERATION**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DE MENNECY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE (CCVE)****Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-7,

Vu l'adhésion de la Commune à la Communauté de Communes du Val d'Essonne,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que la commune de MenneCY est représentée par 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants et qu'il convient d'élire ceux-ci,

Après appel de candidatures en séance et vote à bulletin secret sont déclarés élus :

TITULAIRES :Groupe Majoritaire

- Xavier DUGOIN
- Romain BOSSARD
- Alain LE QUELLEC
- Jean-Philippe DUGOIN
- Roger LE DUDAL

Groupe d'opposition

- Christian RICHOMME

SUPPLEANTS :Groupe Majoritaire

- Marie Paule ALBANET
- Annie PIOFFET
- Anne Marie DOUGNIAUX
- Jean FERET
- Jean-Marc RITA LEITE

Groupe d'opposition

- Claude GARRO

**Le Maire
Xavier DUGOIN.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1



DELIBERATION

OBJET : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22,

Considérant qu'il convient dans les communes de plus de 3500 habitants de respecter pour ces commissions le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste de tous les élus au sein du Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

Adopte la création des commissions municipales suivantes :

- Finances et Administration Générale
- Urbanisme, Travaux, Voirie, Sécurité et Bâtiments
- Vie Scolaire, Culture, Sports, Jeunesse, Vie Associative
- Petite Enfance, Affaires Sociales, Personnes Agées.

Procède successivement à la désignation des membres des commissions ci-dessus, comme suit : 11 membres par commission dont 8 pour la majorité municipale et 3 pour l'opposition.

1) Commission Finances et Administration Générale

Groupe majoritaire

- Jean-Philippe **DUGOIN**
- Alain **LEQUELLEC**
- Roger **LEDUDAL**
- Jean **FERET**
- Romain **BOSSARD**
- Gilles **BRANDON**
- André **PINON**
- Cyril **MOREAU**

Groupe d'opposition

- Christian **RICHOMME**
- Thierry **GUEZO**
- Claude **GARRO**

2) Urbanisme, Travaux, Voirie, Sécurité et Bâtiments

Groupe majoritaire

- Romain **BOSSARD**
- Jean **FERET**
- Anne-Marie **DOUGNIAUX**
- Gilles **BRANDON**
- Alain **DRAGOMAN**
- Sylvie **PERUZZO**
- Jean-Marc **RITA LEITE**
- Serge **RAYNEL**

Groupe d'opposition

- Birgit **TOLLNER**
- Christian **RICHOMME**
- Jouda **PRAT**

3) Vie Scolaire, Culture, Sports, Jeunesse, Vie Associative

Groupe majoritaire

- Annie **PIOFFET** ✓
- Sandrine **LALLEMENT-LEROTY** ✓
- Cyril **MOREAU**
- Patricia **MOULÉ** ✓
- Sylvie **PERUZZO**
- Christian **BOUARD**
- Elisabeth **VASSEUR** ✓
- Marie-Claire **CUTILLAS** ✓

Groupe d'opposition

- Matthieu **RAYNAUD**
- Thierry **GUEZO**
- Claude **GARRO**

4) Petite Enfance, Affaires Sociales, Personnes Agées.

Groupe majoritaire

- Marie-Claire **CUTILLAS**
- Marie-Paule **ALBANET**
- Catherine **FOUQUE-GUILLET**
- André **PINON**
- Stéphanie **MORLON-GIMENEZ**
- Serge **RAYNEL**
- Maria **RIVEROS**
- Corinne **SAUVAGE**

Groupe d'opposition

- Brigitte **PASQUES**
- Alice **SEBBAG**
- Jouda **PRAT**

Le Maire
Xavier **DUGOIN**

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1



DELIBERATION

OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Marchés Publics, notamment son article 22 aliéna C

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres dont le Maire est président de droit

Après délibération, sont désignés :

TITULAIRES :

Groupe Majoritaire

- Alain **LE QUELLEC**
- Marie Paule **ALBANET**
- Marie Claire **CUTILLAS**
- Annie **PIOFFET**

Groupe d'Opposition

- Alice **SEBBAG**

SUPPLEANTS :

Groupe Majoritaire

- Anne Marie **DOUGNIAUX**
- Serge **RAYNEL**
- Jean-Marc **RITA LEITE**
- Jean-Philippe **DUGOIN**

Groupe d'Opposition

- Claude **GARRO**

Le Maire
Xavier **DUGOIN**.



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1

DELIBERATION

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

VU le Code de l'action Sociale et de la Famille et notamment son article L 123-6,

CONSIDERANT qu'il convient suite au renouvellement général du Conseil Municipal de désigner les représentants de ce dernier au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Sur proposition du Maire

Fixe à huit (8) le nombre de représentants du Conseil Municipal :
6 membres du groupe majoritaire et 2 membres des groupes d'opposition

Après vote, sont élus :

Groupe Majoritaire

- Marie Claire **CUTILLAS**
- Marie Paule **ALBANET**
- Corinne **SAUVAGE**
- André **PINON**
- Serge **RAYNEL**
- Alain **DRAGOMAN**

Groupe d'Opposition

- Alice **SEBBAG**
- Jouda **PRAT**

Le Maire
Xavier DUGOIN.



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1

DELIBERATION

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAISSE DES ECOLES

Vu le code de l'Education et notamment ses articles L 212-10 et 212-24,

Considérant que dans le cadre du renouvellement général du Conseil Municipal, il doit être désigné 8 représentants de l'assemblée délibérante au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

Procède à l'élection des représentants

Sont ainsi désignés membres du Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles :

Groupe majoritaire

- Sylvie **PERUZZO**
- Patricia **MOULÉ**
- Stéphanie **MORLON GIMENEZ**
- Roger **LE DUDAL**
- Cyril **MOREAU**
- Jean-Marc **RITA LEITE**

Groupe d'opposition

- Brigitte **PASQUES**
- Jouda **PRAT**

**Le Maire,
Xavier DUGOIN.**



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1

DELIBERATION**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES OU DELEGUES AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS****Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-33 et 5212-7 et notamment les alinéas 2 et 3,

CONSIDERANT qu'il convient, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de procéder au remplacement des membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Sur proposition du Maire,**Après vote, sont élus :****SIARCE ((Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Rivières et Cours d'Eau de l'Essonne)**

Titulaires

- Xavier **DUGOIN**
- Daniel **PERRET**

Suppléants

- Jean François **POITEVIN** (ADEMO)
- Robert **MICHEL** (ASEC)

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1

SIERME (Syndicat d'Intercommunal d'Energie de la Région de Mennecy et des Environs)

Titulaires

- Jean **FERET**

Suppléants

- Roger **LE DUDAL**

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 8
ABSENT : 1

Le Syndicat de Village de Vacances de Lamoura

Titulaires

- *Christian BOUARD*

Suppléants

- *Marie Claire CUTILLAS*

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 8

ABSENT : 1

Le SIPAEFVDI (Le Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration et l'Entretien des Fossés et Vidanges, Drainages et l'Irrigation de la Région de Mennecey)

Titulaires

- *Anne Marie DOUGNIAUX*

Suppléants

- *Jean FERET*

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 8

ABSENT : 1

Le Maire
Xavier DUGOIN.



MOTION concernant le Plan Local d'Urbanisme

VU la délibération en date du 16 novembre 2006 portant arrêt du Plan Local d'Urbanisme

VU la délibération en date du 20 septembre 2007 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme

CONSIDERANT le souhait de la nouvelle Municipalité d'ouvrir à nouveau le débat concernant le Plan Local d'Urbanisme et d'organiser un référendum d'initiative locale

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte la motion concernant le Plan Local d'Urbanisme

Le Maire,



Essonne DUGOIN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1

DELIBERATION

OBJET : DESSERTE DU VAL D'ESSONNE « BARREAU SUD »

VU la délibération en date du 3 mai 2007 portant approbation du schéma de principe de la voirie dite du Val d'Essonne

CONSIDERANT que cet aménagement ne correspond pas aux souhaits urbanistiques de la nouvelle Municipalité

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **Rapporte** la délibération du Conseil Municipal du 3 mai 2007
- **Demande** au Conseil Général, la reprise de ce dossier en examinant toutes les solutions et alternatives
- **Refuse** formellement les reprises de voiries départementales qu'impliquerait l'adoption du projet actuellement retenu.

Le Maire


VILLE DE MENECY
Xavier DUGOIN.

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 26

CONTRE : 6

ABSTENTION : 0

ABSENT : 1

DELIBERATION**OBJET : RD 153, PN 19**

VU la délibération en date du 14 octobre 2004 portant sur les modalités de la concertation à définir pour engagement de cette procédure par le Conseil Général

VU la délibération en date du 24 mars 2005 portant sur l'avis de la Commune concernant la suppression du passage à niveau 19

CONSIDERANT, la concertation du 2 novembre au 3 décembre 2004

CONSIDERANT l'enquête publique qui a eu lieu du 20 novembre au 21 décembre 2007

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide d'annuler la délibération du 24 mars 2005

Demande à l'AFTRP ainsi qu'au Conseil Général et à son représentant dans le canton de venir présenter l'ensemble des projets qui ont pu être envisagés en commission plénière

Le Maire



Xaibes ROGOIN.

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 26
CONTRE : 6
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1

MOTION concernant le Stade Nautique Départemental Maurice Herzog

Considérant les désagréments occasionnés par la fermeture prolongée du Stade Nautique Départemental Maurice Herzog

Le Conseil Municipal,

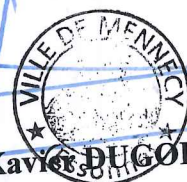
Après en avoir délibéré, :

Demande au Conseil Général les raisons et rapports techniques ayant conduits à la fermeture du Stade Nautique Départemental Maurice Herzog

Demande les calendriers et programmes des éventuels travaux envisagés

Invite Monsieur le Conseiller Général du canton et les services concernés du Conseil Général à venir exposer les difficultés rencontrées et les solutions envisagées en commission plénière

Le Maire

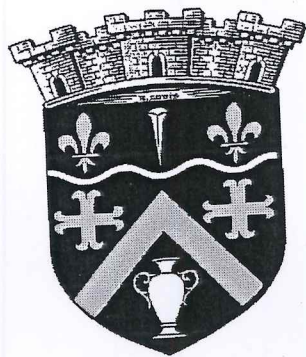


XAVIER DUGOIN.

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 6
ABSENT : 1

PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Mars 2008

L'appel étant fait, le secrétaire de séance est désigné (Mademoiselle Alice SEBBAG).

1. Installation du conseil Municipal

Joël MONIER : « Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-7 et L 2122-8 ».

L'an deux mille huit, le 23 mars à 9h00 les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 9 et 16 mars 2008, sont réunis salle du Conseil Municipal sur la convocation, qui leur a été adressée par le Maire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Joël MONIER Maire sortant, qui après l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et déclare installés dans leur fonction de conseillers municipaux :

Liste « Croire et vouloir » : Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, JEAN FERRET, Catherine FOUQUET-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON (abst.), Anne- Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULE, Alain LEQUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERRUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Alain DRAGOMAN.

Liste « Mieux à Mennecy » : Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG.

Liste « Ensemble pour Mennecy » : Jouda PRAT (pvr), Claude GARRO.

Madame **Marie-Claire CUTILLAS** doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux présents, préside la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

2. Election du Maire

Marie-claire CUTILLAS : « Je vais donc vous appeler à voter pour le Maire. J'appelle à candidature. Monsieur DUGOIN est candidat pour notre liste, qui d'autre est candidat ? Comme il n'y a pas d'autre candidat, nous allons procéder au vote à bulletin secret ».

Madame Cutillas déclare le scrutin ouvert. A son invitation Monsieur Matthieu RAYNAUD, Mademoiselle Alice SEBBAG et Madame Corinne SAUVAGE sont appelés pour procéder au dépouillement. Madame Cutillas annonce les résultats pour le candidat unique Xavier DUGOIN.

Nombre de bulletins : 32
Pour : 24
Absent : 1

Bulletins blancs : 8

Marie-claire CUTILLAS : « Nous proclamons, xavier DUGOIN, Maire de Mennecy ».

Madame Cutillas, lui remet l'écharpe tricolore de Maire.

Xavier DUGOIN : « Tout d'abord, je voudrai adresser mes remerciements au Maire sortant, Monsieur Joël Monier, mes remerciements à notre vice doyen d'âge, Marie-claire Cutillas qui a orchestré sans fausses notes cette première partie de conseil municipal, qui a toujours un caractère émotionnel pour tout le monde où que l'on se situe. Mes pensées vont d'abord pour André Pinon, notre doyen qui a subi un malaise cardiaque la nuit dernière, ce qui ne l'a pas empêché d'être avec nous. Mes pensées vont pour lui. Sa famille est là et je lui transmets au nom de l'ensemble du conseil municipal nos vœux de prompt rétablissement. Nous comptons sur lui, ici dans ce conseil municipal où il a siégé depuis si longtemps. Mes pensées vont également pour ma famille, pour mes amis nombreux, qui ont été à mes côtés dans les moments difficiles et dans les moments heureux de ma vie. Je salue tout particulièrement mon Président, Jean Hartz, président de la communauté d'agglomération d'Evry, qui me fait l'amitié d'être à mes côtés. Je reste avec lui jusqu'au 7 avril, qui je m'espère sera le jour de sa réélection. Mes remerciements également aux électeurs qui nous ont fait confiance mais également à celles et ceux qui ont porté leurs suffrages sur nos collègues. Je voudrai les assurer toutes et tous de ma volonté et de ma détermination à travailler dans le sens de l'intérêt général avec l'ensemble du conseil municipal, toutes sensibilités confondues, avec le personnel municipal que je connais bien, et dont je connais la compétence et le dévouement depuis longtemps. Egalement avec ce qui est des richesses de notre commune, qui est le mouvement associatif dans sa très grande diversité à Mennecy. Le vote qui a été exprimé par les Menneçoises et les Menneçois a été clair, il marque la volonté profonde de changement. La liste que j'ai eu l'honneur de conduire a été élue sur un projet qui dépasse largement les clivages politiques, et partisans. Ce projet est orienté principalement sur une notion de qualitatif et d'excellence qui a longtemps été associée à l'identité et à l'image de notre ville. Mes prédécesseurs, Joseph Judith et Jean-Jacques Robert, très présents dans ma mémoire ont été les artisans et les bâtisseurs de cette spécificité qui peut se résumer très simplement : Mennecy est une ville à la campagne avec un cadre environnemental préservé et avec une qualité de vie auquel tous les Menneçois anciens et nouveaux sont attachés. Nous avons pris des engagements écrits et concrets pour répondre aux nombreux problèmes locaux actuels de notre ville. Nous avons avec mes collègues signés une charte d'éthique, nous appliquerons nos engagements, nous les appliquerons avec détermination car nous avons la légitimité que nous a confié le suffrage universel ; Nous les appliquerons avec la volonté de travailler avec tous, volonté de travailler ensemble au sein du conseil municipal, volonté de travailler avec les forces vives du tissu associatif Menneçois. Car face au grand défi auquel Mennecy est conforté, en particulier le défi urbanistique, l'union fait la force. C'est pourquoi, comme je l'ai annoncé à l'issue des résultats du scrutin dimanche dernier, nous allons mettre en place, une nouvelle méthode de gouvernance qui sera marquée par une participation que je souhaite active de l'ensemble des conseillers municipaux, des associations et de tous les Menneçois. Cette démarche, vous le verrez dans quelques instants sera concrétisée en particulier dans la composition des commissions municipales et dans leurs ouvertures aux associations. Pour la première fois à Mennecy, la minorité municipale sera présente dans les représentations de la communauté de Communes du val d'Essonne, il en sera de même au sein du CCAS et de la Caisse des Ecoles. Le mouvement associatif sera représenté au SIARCE. Lors des prochains conseils municipaux, nous continuerons dans cette voie. Nous créerons un Conseil Local de l'Environnement, un Office Municipal pour le développement des activités artistiques et culturelles, un conseil des Locataires de logements sociaux, une Agence Municipale pour l'emploi, un Conseil des droits et devoirs des parents. Tout cela s'inscrit dans cette logique

d'ouverture à tous de la gestion communale. Nous appliquerons nos engagements rapidement, ce qui ne veut pas dire dans la précipitation. Rapidement, car il y a urgence, dans de nombreux domaines, en particulier, j'y reviens e matière urbanistique. Les choix de la Municipalité majoritaire sortante ne sont pas les nôtres. Des décisions graves mais non encore définitives concernant plus particulièrement le PLU, la déviation du CD 153 ont été prises. Si nous ne voulons pas que ces mesures soient appliquées, il est urgent que le Conseil Municipal et au-delà, que la population Menneçoise le fassent savoir. C'est une des raisons fortes de la fixation du conseil Municipal ce jour, car il faut 5 jours francs entre la convocation et la réunion du conseil pour délibérer sur autre chose que sur l'élection du Maire ».

Xavier DUGOIN : « Je considère qu'aujourd'hui, nous allons donner le premier coup d'arrêt au processus d'urbanisation et de dégradation de notre quotidien à tous. Nous appliquerons nos engagements dans la transparence. Le premier exercice de travail municipal sera le vote du budget primitif 2008. Nous sommes impérativement tenus de le voter avant le 15 Avril. J'informe l'ensemble des collègues que la Commission des Finances se réunira le 2 Avril à 18h00 et le Conseil Municipal le 10 avril également à 18h00, sur le projet de BP 2008. Les orientations budgétaires ont été votées par l'équipe sortante en janvier dernier. En tout et pour tout, cela tient sur une page, que j'ai là. L'équilibrage du budget 2008, nous le savons tous, sera problématique. En effet, l'hypothèse de travail de l'équipe sortante était d'arriver à un équilibre des comptes avec l'inscription de ventes immobilières du patrimoine communal pour un montant de 650 000 euros. Ces ventes n'ont toujours pas eu lieu et je n'ai pas trouvé de promesses de ventes dans les dossiers qui m'ont été transmis. En conséquence, la Commission des Finances aura du pain sur la planche car je n'envisage pas de suivre le schéma de facilité qui a déjà dans la passé été pratiqué, celui de l'augmentation des taux d'impôt. A ses fins, nous réduirons le train de vie municipal et les élus donneront l'exemple. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, qui nous faites l'honneur d'assister à la séance du Conseil Municipal, en particulier nos collègues élus, des communes voisines présents parmi nous que je salue amicalement. Je voudrai vous remercier d'avoir pris le temps de venir le jour de Pâques à notre premier Conseil Municipal. Je vous propose maintenant de travailler, nous allons donc procéder au déroulement de l'ordre du jour tel qu'il vous a été transmis. »

5. Délégations du Conseil Municipal au Maire

Xavier DUGOIN : « Il y a une ou deux coquilles dedans, cela n'altère pas le fond du document. Cela concerne le point 3 qui en fait est le point 5. C'est une question d'ordre, puisque après l'élection du Maire, il y a toujours la délégation du Conseil Municipal au Maire. Donc, je vous demande de bien vouloir prendre en main, non pas le point 3, mais de prendre le point 5 dont l'objet est : *délégations du Conseil Municipal au Maire*, qui est un grand classique, il s'agit de donner des délégations au Maire, telle que définies à l'article L 2122-2. Il y a vingt deux alinéas et il est précisé que le Conseil Municipal sera tenu informé par le Maire des mesures prises dans le cadre de sa délégation. Ces délégations permettent au Maire de travailler et il rend compte au Conseil Municipal qui suivent de ce qu'il a fait. C'est un classique, les plus anciens qui ont siégés, connaissent cet exercice. Donc, s'il n'y a pas de remarques particulières, je soumetts au vote ce point.

Le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	André PINON

3. Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Xavier DUGOIN : « C'est toujours le choix du Maire qui est proposé au Conseil Municipal, qui le valide ou pas. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints à sept. Etant entendu que le plafond pour la strate de commune dans laquelle nous nous trouvons est de neuf. Je propose donc au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints à sept. »

Christian RICHOMME : « Je souhaiterais, Monsieur le Maire vous poser juste une question. Comme vous venez de le rappeler, nous avons le droit à 9 adjoints. C'est votre volonté, nous la suivons, de ne mettre que 7 adjoints. Avant de voter, nous voudrions savoir quelle sera la charge de ces 7 adjoints. Le passage de 7 à 9 dépend de la charge que l'on donne à chacun. Comme vous avez décidé de mettre que 7 Adjoints, nous voudrions savoir quelle sera la charge de chacun, ce qui nous permettrons ensuite de voter en conséquence.

Xavier DUGOIN : « La charge sera fixée concurremment à des arrêtés que je signerai tout à l'heure ; d'ailleurs je ferai une suspension de séance de manière à ce que le vote sur l'indemnité des adjoints puisse être validée. Puisqu'il ne peut pas y avoir d'indemnités sans qu'il y ait de délégations. J'ai décidé d'en prendre 7, parce que dans un premier temps avec 7 adjoints, même si la tâche est un peu large, cela peu suffire. Je vais vous donner les libellés, même si ce n'est pas une obligation de ma part puisque les délégations sont du seul ressort du Maire. La septième délégation concernera les finances et les affaires générales, la sixième délégation concernera la sécurité et la prévention. La cinquième délégation concernera les activités économiques et l'animation, la quatrième délégation concernera l'urbanisme, l'environnement et le développement durable. La troisième délégation concernera l'action sociale, la deuxième délégation concernera la petite enfance et la première délégation concernera la culture, le sport et la jeunesse et la vie scolaire. Voilà, donc les 7 intitulés des arrêtés que je signerai, après le vote du nombre et de la désignation qui se fera par vote à bulletins secrets, avec la nouvelle formule, puisque avant nous votions Adjoint par Adjoint, dans l'ordre du tableau. C'est une première, le Législateur a fait deux modifications sur ce mandat, d'une part la parité absolue dans la présentation des listes et le vote global qui vous sera soumis après le vote du nombre des adjoints.

Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	24	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ.
CONTRE	0	
ABSTENTION	8	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
ABSENT	1	André PINON

4. Election des adjoints au Maire

Xavier DUGOIN : « Je précise que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Le conseil municipal va être invité à procéder à l'élection des Adjoints au scrutin de liste à bulletins secrets. Ce seront des listes de 7. Je vais donc demander à la Minorité municipale, si elle présente une liste, mais je ne pense pas. Je vais donc vous donner les noms pour la Majorité municipale, il vous est proposé une liste de 7 candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire, dont l'ordre est celui de l'ordre du tableau conformément à la nouvelle législation. Les noms sont les suivants : Annie Pioffet, Marie-Paule Albanet, Marie-Claire Cutillas, Anne-Marie Dougniaux, Alain Le Quellec, Romain Bossard et Jean-Philippe Dugoin. Pour faire écho à ce que vous disiez, ce sont les 7 adjoints dans l'ordre, vous n'avez donc plus qu'à les associer aux 7 délégations que je vous ai énumérées tout à l'heure.

Christian RICHOMME : « Juste une petite remarque, nous avons bien pris note que vous aviez 7 adjoints, la charge que vous avez donnée au 1^{er} adjoint, nous la trouvons conséquente, puisque donner autant de ministères entre guillemets, même si il y a fusion par rapport à l'ancien système. La charge de la 1^{er} Adjointe est conséquente. Nous pensons que ce sera très difficile pour elle. Nous pensons qu'un 8^{ème} poste d'adjoint aurait été nécessaire pour permettre d'équilibrer la charge. C'est votre volonté, nous la suivons. Par rapport aux 7 nominations dont vous venez de nous faire part, nous respectons le choix démocratique, vous avez travaillé avec vos Adjoints, cela ne nous fait aucune mesure. Sauf que l'image de Mennecy a été entachée dans le passé et nous sommes tous autour de cette table pour faire que Mennecy rebondisse. Pour que Mennecy aille de l'avant, et qu'il n'y ait pas à nouveau de climat de suspicion. La nomination de votre fils, moi, je n'ai rien contre ce Monsieur que je respecte tout autant que vos autres camarades, montre qu'il peut y avoir à nouveau un climat de suspicion. Vous avez autour de vous des gens qui sont compétents, des gens qui sont volontaires. C'est pour quoi, nous respectons votre volonté. Nous disons que c'est dommage de mettre cette image de Mennecy. C'est pour quoi, nous voterons Contre ces 7 nominations. Je vous remercie. »

Xavier DUGOIN : « Merci cher collègue de dire que vous ne souhaitez pas travailler dans un climat de suspicion, mais je remarque que votre premier propos consiste à des attaques quasiment ad nominem me concernant ou concernant ma famille. Vous remettez en cause personnellement la désignation d'un adjoint, c'est votre choix le plus strict, j'en prends acte et je constate que de manière très sémantique, vous essayez d'avoir un double langage. Vous

dites nous on ne fait pas d'attaque personnelle mais votre premier propos du mandat est une attaque personnelle. Je ne sais pas si ce sera le ton général de votre démarche. Nous sommes ici pour travailler sur les dossiers de Mennecey. Il n'y a pas de conseillers municipaux de premier ou de deuxième ordre, il n'y a pas ici de gens qui veulent faire de double peine, si c'est votre choix, vous le ferez. Je vous le dis franchement, cela ne me fait ni chaud ni froid, et si vous prenez ce ton là, on fera avec. »

Christian RICHOMME : « Vous n'avez pas compris mon propos. »

Xavier DUGOIN : « S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons procéder au vote. »

Intervention de Matthieu RAYNAUD hors micro qui demande préalablement au vote, à faire connaissance des adjoints et qu'ils se présentent.

Xavier DUGOIN : « J'ai bien compris le sens de votre question, vous aurez l'occasion de les voir et de les apprécier ou de ne pas les apprécier dans le cadre du travail municipal. J'ai bien pris acte de votre remarque, néanmoins, nous allons passer au vote. »

Monsieur Xavier DUGOIN, déclare le scrutin ouvert. A son invitation Monsieur Matthieu RAYNAUD, Mademoiselle Alice SEBBAG et Madame Corinne SAUVAGE sont appelés pour procéder au dépouillement. Monsieur le Maire annonce les résultats suivants pour l'unique liste candidate :

Nombre de bulletins : 32
Pour : 24
Contre : 6

Bulletins blancs : 2
Absent : 1

Xavier DUGOIN : « Sont donc élus Madame Annie Pioffet, 1^{er} Adjoint, Marie-Paule Albanet, 2^{ème} Adjoint, Marie-Claire Cutillas, 3^{ème} Adjoint, Anne-Marie Dougniaux, 4^{ème} Adjoint, Alain Le Quellec 5^{ème} Adjoint, Romain Bossard 6^{ème} Adjoint et Jean-Philippe Dugoin, 7^{ème} Adjoint. Je vais dans la tradition valable dans toutes les communes, à Mennecey comme ailleurs, remettre officiellement les écharpes à nos collègues. »

Monsieur le Maire procède à la remise des écharpes dans l'ordre du tableau.

Xavier DUGOIN : Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs pour la bonne forme, je vais suspendre la séance 3 minutes, ce qui me donnera le temps de signer les arrêtés.

Interruption de séance de 3 minutes.

Xavier DUGOIN : « Je vais demander aux conseillers de reprendre leur place et nous allons continuer l'ordre du jour. »

6. Renonciation du Maire à ses indemnités de fonction

Jean-Phillipe DUGOIN : « Conformément aux dispositions en vigueur, dans la strate démographique de 10 000 à 19 999 habitants, le taux maximal des indemnités fixé pour un Maire est de 65 % de l'indice 1015. Par ailleurs une majoration de 15 % peut être attribuée aux communes chef lieu de canton, ce qui est notre cas. Conformément aux engagements pris

lors de la campagne électorale, et à la volonté de rigueur budgétaire affichée lors de cette séance, le Maire de la Commune de Mennecy renonce à cette indemnité et demande au Conseil Municipal de prendre acte de sa décision. »

Le Conseil Municipal prend acte de la renonciation du Maire à ses indemnités.

7. Indemnités de fonctions aux adjoints

Xavier DUGOIN : « Les adjoints, comme le Maire, sont susceptibles de percevoir des indemnités, dans le cadre d'une grille indiciaire avec des plafonds. Les engagements pris pendant la campagne dans ce domaine comme dans d'autres seront tenus. Les Adjoints ont accepté de plafonner leurs indemnités au-delà du plafond légal

Christian RICHOMME : « En deçà ! »

Xavier DUGOIN : « J'ai dit au-delà ?.....Je voulais voir si Monsieur Richomme suivait bien ! J'ai vu qu'il suivait bien donc. Vous avez tous bien corrigé, il s'agit bien d'en deçà. C'est un peu barbare parce que tout est par rapport à l'indice 1015 de la Fonction Publique mais sachez que l'indemnité des adjoints perçue à Mennecy, se situera à 26% en deçà du plafond légal. C'est la teneur de la délibération. »

Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CÜTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	André PINON

Xavier DUGOIN : « Pour préciser puisque j'ai dit que l'on ferait dans la transparence, cela fait une indemnité qui frise les 1 000 euros par mois. Cela doit faire 970/980 euros sachant que l'indemnité plafond doit se situer aux alentours de 1 350 euros. Voilà, ça c'était juste pour information. Comme effectivement, nous allons faire dans l'économie, cela débutera à partir du 1^{er} avril. »

8. Election des délégués de la commune à la Communauté de Communes du Val d'Essonne

Xavier DUGOIN : « Cela fait partie des délibérations où je souhaite que l'on s'inscrive dans une nouvelle logique. Il y a 6 titulaires et 6 suppléants qui représenteront la Commune de Mennecy à la CCVE. Ils seront en particulier mis à contribution très tôt puisqu'il y aura un Conseil Communautaire le 15 Avril, au Gymnase Brassens à Itteville aux alentours de 19h00. Il est donc proposé 5 titulaires pour la Majorité Municipale et 1 pour la Minorité et même démarche pour les suppléants. Je vais donc vous donner les noms pour la Majorité en titulaires : Xavier Dugoin, Romain Bossard, Alain Le Quellec, Jean-Philippe Dugoin et Roger Ledudal et pour les Suppléants, Marie-Paule Albanet, Annie Pioffet, Anne-Marie Dougniaux, Jean Feret et Jean-Marc Rita Leite. Je me tourne donc vers les groupes de la Minorité. Je pense que la logique voudrait que le titulaire aille au groupe le plus nombreux et le suppléant au groupe le moins nombreux. Etant entendu que dans la pratique, tout le monde est convoqué titulaires et suppléants. Ce qui fait que l'accessibilité aux dossiers est de fait pour tout le monde. Encore une fois, ma logique est que les gens qui ne partagent pas ma vision des choses puissent avoir accès à ces dossiers avec bien évidemment votre liberté de vote totale et absolue dans cette structure où vous serez représentés. Voulez vous que l'on aille sur ce schéma là ? »

Christian RICHOMME : « Monsieur Richomme donc pour notre groupe. »

Xavier DUGOIN : « Et Claude Garro pour l'opposition. Si tout le monde est d'accord on peut peut-être éviter le vote à bulletin secret et on le fait à main levée. »

Le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	André PINON

9. Constitution des commissions municipales

Xavier DUGOIN : « Là aussi pour éviter d'avoir une question sur le pourquoi du comment, Il est proposé qu'il n'y ait que 4 commissions municipales. Vous savez que c'est à la convenant du Conseil, parfois, il y en 7/8 ou 9. J'ai fait ce choix parce que je pense que cela évite la dispersion. Cela limite les travaux des services. Nous restons et j'y tiens une petite

commune. Il vous est donc proposé 3 commissions techniques et une commission classique des finances. Il est également proposé pour le nombre de commissaires, 11 commissaires, parce que je crois que c'est encore un chiffre raisonnable et cela permet à tout le monde d'être représenté. La logique étant 8 pour la Majorité, puisque nous sommes obligés d'appliquer une proportionnelle : deux pour une opposition et un pour l'autre opposition, ce qui donne à tout le monde l'accessibilité aux dossiers. Les quatre commissions sont classiques, la première : Finances/affaires générales, la deuxième : Urbanisme/ Travaux/ voirie/ sécurité/ bâtiments, la troisième : commission Culture/Jeunesse/sports/ Vie associative et la quatrième commission : Vie scolaire/Petite Enfance/ Affaire sociales/personnes âgées. J'ajoute que seront invités, dans chaque secteur, ça se fait dans d'autres communes, nous ne sommes pas innovants en ce domaine, toutes les associations qui relèvent du secteur concerné. Elles y viendront avec voix consultative et non pas délibérative. Je crois que ce sera un enrichissement pour nous tous. Cela fera des commissions parfois un peu grandes et dans ce cas, elles siègeront dans cette salle qui peut accueillir 20 à 30 personnes. Voilà l'esprit de la délibération, s'il n'y a pas d'opposition sur le principe, nous pouvons peut-être procéder de la même manière. J'ai de par de vers moi, pour chacune des commissions, les noms des huit membres qui représenteraient la Majorité. Si les groupes Minoritaires peuvent me donner à chaque fois, les noms de leurs représentants, nous pourrions faire un vote bloqué à main levée pour chacune des commissions. Y'a-t-il une quelconque opposition sur le principe de ce que je viens de dire ? Non, et bien dans ce cas pour la Commission Finance/ Affaires générales, il est proposé pour la Majorité, Messieurs Le Quellec, Ledudal, Feret, Bossard, Dugoin, Brandon, Pinon, Moreau, donc il me faut deux noms pour le groupe de Monsieur Richomme.»

Christian RICHOMME : « Messieurs Thierry Guezo et Christian Richomme. »

Claude GARRO : « Moi-même. »

Xavier DUGOIN : « Pour la deuxième commission, Urbanisme/ Travaux/ voirie/ sécurité/ bâtiments, nous proposons Mesdames Dougniaux, Péruzzo et Messieurs Bossard, Feret, Brandon, Dragoman, Rita Leite et Raynel. »

Christian RICHOMME : « Nous, nous proposons Madame Birgit Tolner et Monsieur Christian Richomme. »

Claude GARRO : « Jouda PRAT. »

Xavier DUGOIN : « Pour la troisième commission Culture/Jeunesse/sports/ Vie associative/Vie Scolaire, nous proposons, Mesdames Pioffet, Lallement-Leroty, Moulé, Vasseur, Cutillas, Peruzzo et Messieurs Moreau et Bouard. »

Christian RICHOMME : « Nous, nous proposons Messieurs Matthieu RAYNAUD et Thierry GUEZO. »

Claude GARRO : « Claude GARRO. »

Xavier DUGOIN : « Pour la quatrième commission Petite Enfance/ Affaire sociales/ Personnes âgées, nous proposons Mesdames Cutillas, Albanet, Fouque, Morlon-Gimenez, Riveros et Sauvage et Messieurs Serge Raynel et André Pinon. »

Christian RICHOMME : « Nous, nous proposons Madame Brigitte PASQUES et Mademoiselle Alice SEBBAG »

Claude GARRO : « Jouda PRAT. »

Le Maire fait procéder au vote sur la composition de l'ensemble des quatre commissions

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	André PINON

10. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Xavier DUGOIN : « Là, il n'y a pas de choix spécifique, ou de marge de manœuvre du Conseil Municipal puisque sa composition doit respecter une proportionnalité. Il y a 5 titulaires et 5 suppléants, donc pour les titulaires de la Majorité, il est proposé, Mesdames Pioffet, Albanet, Cutillas et Monsieur Le Quellec et en suppléants, il est proposé Madame Dougniaux et Messieurs Rita Leite, Reynel et Dugoin Je me tourne donc vers vous, la logique voudrait que le membre titulaire aille au groupe le plus nombreux et le membre suppléant au groupe d'opposition le moins nombreux Si vous êtes d'accord sur ce principe, donnez moi un nom dans chaque groupe. »

Christian RICHOMME : « Melle Alice SEBBAG. »

Claude GARRO : « Claude GARRO. »

Le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	André PINON

11. Désignation des membres du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action sociale

Xavier DUGOIN : « Il vous est proposé de fixer à huit, les représentants du Conseil Municipal, c'est le nombre optimal Pour le CCAS. Je vous rappelle le principe, le Maire est Président de droit, il y a autant de personnes es qualité que nous désignerons dans 15 jours ou trois semaines après avoir fait appel à différentes associations classiquement connues, telles que l'UDAF ou autres...il y en aura donc huit et huit pour le Conseil Municipal. Je vous propose 8 parce que ça permet d'avoir une vision plus intéressante, surtout pour les dossiers sociaux. Je proposerai, là aussi, ce n'est pas une obligation que sur les huit, les deux groupes minoritaires soient représentés, cela ferait 6 pour la Majorité et 2 pour l'opposition. Nous pouvons faire moins. A une époque, c'était 5, mais je pense qu'au vu de l'augmentation de la commune et des problématiques nombreuses qu'il y a, le chiffre huit me semble tout à fait adapté. Donc pour les six de la Majorité, je propose Mesdames Cutillas, Albanet, Sauvage et Messieurs Pinon, Reynel, Dragoman. Donc, si vous êtes d'accord sur ce principe, il me faut deux noms de l'opposition.»

Christian RICHOMME : « Melle Alice SEBBAG.»

Claude GARRO : « Jouda PRAT.»

Le Maire fait procéder au vote
**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	André PINON

12. Désignation des membres du conseil Municipal à la Caisse des Ecoles

Xavier DUGOIN : « Là, c'est une des coquilles qui a été faite. On proposait 5, mais là aussi, je pense que dans la même logique et par parallélisme des formes, on peut monter à huit, qui est le nombre maxi autorisé. Je vous propose donc, le même découpage, c'est à dire 6 et 2 et sont donc proposés pour la Majorité, Mesdames Peruzzo, Moulé, Morlon Gimenez et Messieurs Ledudal, Moreau, Rita Leite. Si vous êtes d'accord sur le schéma, vous m'en proposez deux.»

Brigitte PASQUES : « Par rapport à la Caisse des Ecoles, qui est un établissement public communal, qui a une personnalité juridique distincte de celle de la commune, normalement, elle est composée de 14 membres : Le Maire qui est Président de droit, L'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription ou son représentant, un membre désigné par le Préfet, 5 conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal dont deux issus des listes d'opposition, c'est là que j'achoppe un petit peu sur votre proposition de huit.»

Xavier DUGOIN : « Il m'a été dit que l'on pouvait monter à huit. On vérifiera.»

Brigitte PASQUES : « Peut-être, moi je vous lis mon texte de loi.»

Xavier DUGOIN : « Si nous sommes effectivement bloqués sur 5, nous redescendrons à ce moment là à 3 de la majorité et 2 de la Minorité et si tel est le cas, je réduirai notre groupe, mais jusqu'à preuve du contraire, je crois que l'on peut aller jusqu'à 8. Ce que je vous propose, c'est de rester sur les huit et si il y a un problème juridique, à la prochaine séance, nous redescendrons à 5 mais cela ne se fera pas au détriment des deux personnes que vous allez désigner et je le prendrai sur moi.»

Brigitte PASQUES : « De toute façon, vous êtes obligé.»

Xavier DUGOIN : « Nous le vérifierons, j'anticipe un peu sur la consultation juridique, mais le Directeur Général des Services me dit que les statuts de la Caisse des Ecoles permettent d'aller jusqu'au tiers du Conseil Municipal, c'est-à-dire que nous pourrions aller jusqu'à 11. Donc, si ce point de droit qui vient de m'être donné est vérifié, nous resterons sur cette base là, si ce n'est pas le cas, on redescendra, sachant que cela ne se fera pas à votre détriment, ni de l'un ni de l'autre. Je vous ai donc donné les noms pour la Majorité, il me faudrait maintenant un nom par groupe minoritaire.»

Christian RICHOMME : « Brigitte PASQUES.»

Claude GARRO : « Jouda PRAT.»

Xavier DUGOIN : « Nous allons donc procéder au vote, à la réserve près que j'ai évoqué.»

Le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	André PINON

13. Désignation des délégués de la commune aux différents syndicats intercommunaux

SIARCE :

Xavier DUGOIN: « Sur le Siarce, qui est un gros syndicat, je vais vous proposer quelque chose d'assez innovant, puisque c'est le seul syndicat où nous pouvons désigner des citoyens extérieurs au Conseil Municipal, ce n'est pas le cas pour la Communauté de Communes mais pour les syndicats dits mixtes, c'est le cas du Siarce. Je saisis, cette opportunité pour proposer des personnes es qualité dans ce syndicat. Je vais vous exposer ma logique pour le deux membres titulaires et les deux membres suppléants, étant entendu que dans ce syndicat que j'ai longtemps présidé, la pratique n'a pas changé, c'est comme à la Communauté de Communes, les suppléants sont au même niveau que les titulaires, en ce qui concerne les convocations, la remise des dossiers. Ils sont toujours autour de la table. Je proposerai donc en titulaire, le Maire, en autre titulaire, je propose Monsieur Daniel Perret, qui y siège actuellement et qui était dans le Conseil Municipal précédent et avait en charge les dossiers d'urbanisme et qui connaît parfaitement ses dossiers. Je souhaite qu'il y ait une continuité dans ce domaine qui est très complexe et technique. Je propose qu'en suppléants, nous puissions avoir deux associations représentatives de la Défense de l'environnement de notre commune, à savoir l'ADEMO et l'ASEC. Nous nous sommes concerté cette semaine avec les deux présidents de ces associations que tout le monde connaît, et l'ADEMO m'a proposé son Président : Monsieur Jean-François Poitvin, qui serait donc suppléant et deuxième suppléant, l'ASEC m'a proposé Monsieur Robert Michel, que tout le monde connaît également de par ses activités multiples et efficaces dans le mouvement associatif. Pour résumer, il y aura donc en titulaires le Maire parce que je crois que c'est difficile de ne pas y mettre le Maire dans ce syndicat, Monsieur Daniel Perret et en suppléants Messieurs Poitvin et Michel. Voilà pour l'explication du projet, je vais le soumettre au vote. »

Le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marië DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	André PINON

Xavier DUGOIN : « Je vous remercie, je crois que c'est un signe fort, j'en ai conscience, que nous faisons tous ensemble, tout le Conseil Municipal en direction du monde associatif qui, à Mennecy comme dans toutes les communes, est de plus en plus présent. »

SIERME

Xavier DUGOIN : « C'est assez technique, ce n'est pas une mauvaise manière vis-à-vis de l'opposition, mais il n'y a que deux places, donc je propose deux personnes de la Majorité à savoir Messieurs Feret et Ledudal. Je comprends que vous vous absteniez ou votiez contre. Ce que je veux dire c'est que ce ne sont pas des syndicats majeurs, vous le verrez à l'examen des dossiers ; je pense même que c'est un syndicat qui va bientôt mourir. »

Le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	24	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ.
CONTRE	0	
ABSTENTION	8	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
ABSENT	1	André PINON

SYNDICAT LAMOURA

Xavier DUGOIN : « J'aurai la même logique pour ce syndicat, où je vous rappelle que nous n'avons qu'un lit. C'est l'anecdote, mais je vous explique pourquoi et je pèse mes mots car nous avons dans la salle, sur ma gauche, le Maire de Bondoufle, qui nous a fait la gentillesse, il y a quelques années, j'étais encore Maire, de récupérer 24 des 25 lits que nous avions. La problématique, c'est que l'on paye en nuitée, 365 jours par an que cela soit occupé ou pas. Or,

il s'avérait que sur Mennecey, dans des temps pas immémoriaux mais anciens où je présidais ce Conseil Municipal, il s'est avéré qu'il y avait affluence à Noël et au Jour de l'An, donc nous manquions de lits mais que quelques 300 jours par an nous payions le déficit. A l'époque, le Conseil Municipal, avait pensé que c'était peut-être une bonne manière de céder des lits à une commune, qui elle, avait l'opportunité de les remplir et Monsieur MARCY qui présida à la destinée de la commune de Bondoufle, nous a dit qu'il était preneur. C'est un syndicat où il y a beaucoup de grosses communes, comme Chalon, Rennes et autres... et nous, nous avons un lit. Moi, je propose pour qu'ils partagent ce lit, Monsieur Bouard et Madame Cutillas. Il n'y a aucun jeu de mots et n'y voyez aucune mauvaise intention de ma part ! Je propose ces personnes évidemment en tant que membre délégué de ce syndicat. »

Christian RICHOMME : « Monsieur le Maire, que comptez-vous faire avec ce lit ? »

Xavier DUGOIN : « Le garder. Pourquoi ? Parce que cela permet d'avoir accès au village et lorsqu'il y a des lits non utilisés par les autres communes, nous y avons droit. Cela nous permet d'entrer dans le jeu. Le fait d'en avoir qu'un, cela ne nous fait payer que le déficit d'un lit. Mais lorsque des gens veulent y aller et il y en a, comme nous sommes membres du syndicat, ils y vont, ils ont le tarif syndical, mais nous n'avons évidemment qu'une priorité sur notre lit. A une époque, je pensais beaucoup que les écoles pouvaient y aller dans des classes vertes ou autres. Ce n'est pas le cas. Néanmoins, il y a quelques Menneçois qui y vont. Cela permet d'avoir l'accessibilité en gardant un lit. Il faut savoir, que c'est un très très gros village il y a sûrement près de 500 lits. C'est purement formel, Nous y allons une fois pour le Conseil d'Administration pour entériner les comptes. »

Le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	24	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ.
CONTRE	0	
ABSTENTION	8	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
ABSENT	1	André PINON

Christian RICHOMME : « Nous serait-il possible d'avoir un deuxième micro, à l'avenir, pour notre groupe ? »

Xavier DUGOIN : « Oui, nous essaierons de solutionner cela. »

SYNDICAT DES VIDANGES

Xavier DUGOIN : « Nous continuons avec le syndicat des vidanges, il y a deux places, je propose donc Madame Dougniaux et Monsieur Feret. C'est un syndicat qui est quasiment défunt ou qui va mourir bientôt, et qui s'occupe de l'entretien des fossés et vidanges, drainages et irrigation de la Région de Mennecy. Il était déjà quasiment défunt, il y a une dizaine d'années, je parle sous le contrôle de Claude Garro et je vois qu'il continue à perdurer donc, je vous propose ces deux noms.»

Le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	24	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ.
CONTRE	0	
ABSTENTION	8	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
ABSENT	1	André PINON

14. Désignation des membres du Conseil Municipal au Comité Technique Paritaire et au Comité d'Hygiène et de Sécurité (CTP/CHS)

Xavier DUGOIN : « Là aussi, je propose de réserver des places pour la Minorité. Ce sont des structures importantes, puisque cela touche à tout ce qui est Personnel. Donc, il y a 5 places en titulaires et 5 places en suppléants. Je propose en titulaires pour la Majorité, Madame Cutillas et Messieurs Rita Leite, Jean-Philippe Dugoin et Bossard et en suppléants Mesdames Dougniaux, Albanet et Messieurs Feret et Ledudal. Si vous acceptez la même logique, il me faudrait un membre titulaire dans le groupe de Monsieur Richomme et un suppléant dans le groupe de Madame Prat.»

Christian RICHOMME : « Christian Richomme.»

Claude GARRO : « Jouda Prat.»

Le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	André PINON

Christian RICHOMME : « Excusez-moi Monsieur le Maire, vous avez oublié le CHS. »

Xavier DUGOIN : « Vous avez tout à fait raison, Monsieur Richomme, mais je vous proposerai les même pour la Majorité. »

Christian RICHOMME : « Pour nous, ce sera Thierry Guezo. »

Claude GARRO : « Jouda Prat. »

Le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	André PINON

15. Motion concernant le Plan Local d'Urbanisme

Xavier DUGOIN : « Nous arrivons aux points 15, 16, 17,18, qui sont pour moi, des points importants et qui justifient de vous avoir fait venir un dimanche car si nous avions réunit le Conseil Municipal, soit vendredi soir soit samedi, nous n'avions pas les 5 jours francs qui nous permettent de sortir des votes autres que l'élection du Maire et de ses Adjoints. Cela nous a permis d'avancer sur une partie des représentations, nous en aurons quelques autres au prochain conseil mais je voulais surtout, compte tenu des calendriers, que les Menneçois et vous particulièrement élus, qui connaissiez un certain nombre de dossiers, signifier urbi et orbi dirais-je, aux différentes administrations et pouvoirs de l'Etat, des volontés fortes concernant le Conseil Municipal et notamment en ce qui concerne le PLU. Pour faire simple,

compte tenu des multiples recours qu'il y a, le Préfet a jusqu'au 29 mars pour signifier un avis sur le délai normal de recours après la dernière délibération du Conseil Municipal. C'est-à-dire que nous sommes pratiquement à l'échéance. J'ai déjà commencé à voir les services de l'Etat pour leur faire entendre la voix de Mennecey, qui sera une voix majoritaire ou une voix plus large mais je souhaite qu'elle soit le plus large possible sur ce dossier. A la lecture des documents pendant la campagne électorale, j'ai cru comprendre, j'en suis même sûr, que toutes les personnes qui sont autour de la table étaient hostiles au projet de PLU, tel qu'il avait été voté par l'équipe précédente. Donc mon souci, il est clair, c'est de le remettre en chantier. Il y a deux manières, soit le Préfet d'ici le 29, ne dit rien et donc valide le PLU, ce qui nous amènera très vite à le mettre en révision, ou si le PLU est cassé, on redémarre la procédure avec c'est un peu technique, le PADD et le PLU. Je vous le dis franchement, je préférerais qu'il soit cassé parce que ça nous permettrait de repartir à zéro sur des bases saines. Je ne suis pas maître du jeu, je verrai les services de l'Etat avant le 29. Il est bien évident que si nous avons une motion, votée à l'unanimité par le Conseil Municipal, cela renforcera la démarche. Ceci étant, si le Préfet ne casse pas le PLU, ce que je peux tout à fait comprendre, s'il considère qu'il n'y a pas de motifs administratifs pour le casser et bien nous le mettrons en révision et dès le prochain conseil municipal qui aura lieu le 10 avril, nous enclencherons la procédure de mise en révision. Voici l'esprit de la motion qui vous a été proposée et que vous avez donc reçue.»

Christian RICHOMME : « Notre groupe va voter Pour cette motion parce que comme vous l'avez dit, nous avons mentionné dans notre programme le réexamen du PLU. Pour nous, ce qui est important c'est qu'il y ait une démarche de concertation, chose que vous mettez dans votre motion. Nous serons donc attentif à ce référendum local, nous sommes notre groupe et moi, pour l'intérêt des Menneçois et c'est pourquoi, nous allons voter Pour cette motion, en cohérence avec tout ce que nous avons dit dans le passé. »

Le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	André PINON

16. Desserte du Val d'Essonne « Barreau Sud »

Xavier DUGOIN : « 2^{ème} délibération concernant ce que là encore les élus connaissent bien et vous tous connaissez bien, parce que c'est un des éléments importants pour l'urbanisme menneçois, c'est la Desserte du Val d'Essonne, le Barreau Sud. C'est lié au point suivant.

Actuellement, sur les projets votés par la Municipalité précédente, et non encore entérinés par l'Etat, c'est important, il est prévu une déviation de la RD 153 qui partirait de l'avenue de Villeroy et qui avec un nouveau tracé de 950 mètres pour un coup de 21,5 millions, viendrait longer la ligne de chemin de fer, passer dessous et ressortir dans la rue de l'Abreuvoir. Ce sont des tracés que tout le monde connaît au niveau des élus. Ce projet pharaonique pour 21,5 millions d'euros aurait le désagrément d'être une sorte d'aspirateur à voitures pour tout le canton et au-delà. Les comptages prévisionnels qui ont été faits puisqu'il y a eu enquête publique au mois de décembre, font apparaître des chiffres de plus de 20 000 voitures. Je pense en particulier à la circulation devant le Collège dans l'avenue de Villeroy, qui est en pente. C'est un projet qui me semble inadapté et pénalisant pour tous les Menneçois des quartiers Nord. J'y suis résolument hostile car il défigurera complètement le cadre et la qualité de vie, en particulier de tous ces habitants. Je conçois qu'il faut qu'il y ait des voies pour retourner sur l'autoroute. Le deuxième projet alternatif qui est un projet porté par le Conseil Général, est le fameux Barreau Sud qui consiste pour faire simple de partir de Ballancourt, allé à Chevannes avec la RD 94 en doublant et ensuite en venant dans la Plaine en direction de l'autoroute. Une version va en deçà du Mercure et l'autre vient sur les zones d'activités futures de la Haie Blanche ou de Montvrain II. Ce Barreau Sud qui n'a pas été défini est lui aussi porté par le Conseil Général. Ces deux projets sont portés par le Conseil Général. L'un fait 21,5 millions d'euros, celui du CD qui vient couper en deux notre commune. L'autre fait à la louche au moins une bonne quarantaine de millions. Nous n'en sommes pour l'instant qu'aux épures, ça dépend des variantes. Tout le monde a des tracés un peu différents et favorables au Barreau Sud. J'y suis également favorable, et je pense que c'est le dossier qu'il faut accélérer car le Conseil Général n'a pas que ce dossier dans ses tiroirs. Il serait important qu'à la Communauté de Communes je pense et au-delà à la Communauté d'Agglomération intégrant Corbeil, qui sont parties prenantes soient sensibilisées sur ce dossier. Donc, les deux délibérations qui vous sont proposées en point 16 et 17 sont quasiment liées. Pour l'une, c'est l'arrêt de l'avis favorable de la Commune de Mennechy qui a été donné en son temps pour permettre la réalisation du CD 153 et en parallèle une demande d'accélération du Barreau Sud. Voilà donc l'esprit de ces deux délibérations. »

Christian RICHOMME : « Je vais intervenir sur ces deux points. Tout d'abord sur le Barreau Sud, et comme vous le dites sur cette suppression de passage à niveau. Ces deux problèmes sont liés parce qu'ils sont là pour résoudre des problèmes de circulation de Mennechy. Tout cela est lié aussi au PLU, parce que Mennechy a énormément grandi, Mennechy c'est énormément urbanisé et que nous avons un problème de circulation. Si on parle du Sud de Mennechy, ça veut dire le problème de l'ex nationale devenue route départementale avec l'afflux de tous ceux qui viennent de Ballancourt ou de derrière. L'existence de ce Barreau Sud serait une solution de désengorgement pour notre Ville. Ça c'est un fait. Cela fait plus de 20 ans que ce projet est dans les tuyaux si on peut parler en ces termes là. Et aujourd'hui, pour la première fois, pour les communes qui sont concernées, c'est à dire Mennechy, Ballancourt, Le Coudray Montceaux et toutes celles qui sont autour Chevannes, Champcueil etc.. sans négliger aucune des autres communes, il y a un schéma de principe. Vous allez vous rendre compte et vous vous êtes déjà rendu compte dans le passé, que c'est extrêmement difficile de mettre tout le monde d'accord. Ce schéma de principe existe. En 20 ans, les partenaires se sont mis d'accord pour trouver un schéma. Ce schéma, c'est comme la suppression du passage à niveau, c'est pas le meilleur mais c'est celui qui met tout le monde d'accord. Nous avons un schéma, c'est un schéma qui va permettre à tous ceux de Ballancourt d'atterrir directement sur l'autoroute entrée/sortie Evry/Lyon et à Mennechy de trouver sa circulation désengorgée et d'accéder à l'autoroute également. Lors de cette campagne, j'ai vu d'autres schémas. Le schéma que vous avez proposé dans l'un de vos tracts. Ce n'est pas ma position

par rapport à Mennecy puisque nous avons deux objectifs, c'est d'avoir moins de circulation mais aussi l'accès à l'autoroute. Si nous avons moins de circulation mais que l'accès à l'autoroute se fait toujours par Ormoy, cela posera les mêmes difficultés pour les Menneçois. En ce qui concerne l'urbanisation et les zones d'activités économiques, ça, ça va être du domaine du PLU. Vous allez, Monsieur le Maire réviser, le PLU et nous allons vous encourager dans cette opération, mais c'est vous qui allez décider avec le Conseil Municipal si on va urbaniser ou pas ou bien si on va développer de l'activité économique dans les futurs ZAC qui sont en bordure de ce Barreau Sud. En ce qui concerne Le Coudray Montceaux, c'est aussi sa logique de se développer économiquement. Par rapport à ce Barreau Sud, nous allons voter Contre votre motion. Pourquoi ? Parce que pour la première fois, il y a un schéma de principe, cela veut dire que les choses ne sont pas figées mais le dossier existe. Il met en accord de nombreuses communes, je préférerais que l'on assiste à toutes les réunions et que l'on défende notre position en essayant d'aller dans le bon sens, que de stopper tout d'un coup un programme entre les communes et le Conseil Général. Ce schéma à l'avantage d'exister, si on le bloque, on ne le verra pas dans les 10 prochaines années. Dix ans de plus pour Mennecy alors que cela fait déjà vingt ans que l'on attend, nous aurons toujours nos problèmes de circulation. Ça c'est pour la motion concernant le Barreau Sud.

Par rapport à la suppression du passage à niveau, il y a eut une enquête publique et il y a eut un rapport du Commissaire Enquêteur. Certains Menneçois se sont exprimés sur le parcellaire, les nuisances sonores. Je vois dans la délibération qu'il y a des points qui vous posent problèmes. Par rapport aux nuisances sonores, avis favorable du Commissaire Enquêteur, par rapport au parcellaire, avis favorable, par rapport au problème de hauteur du passage à niveau, je veux dire la hauteur du souterrain qui est de 3,60 mètres sur les plans, le Commissaire Enquêteur a dit qu'il ferait respecter le Code des voiries, ce qui permettrait le transport des pompiers, des bus etc. En terme d'environnement, il y a un avis favorable du Commissaire Enquêteur. En terme de respect des habitations autour de cette déviation, il y a un avis favorable du Commissaire Enquêteur. De la même façon, Monsieur le Maire, nous avons deux projets qui vont permettre de désengorger de Mennecy. Si aujourd'hui avec ces deux motions, nous stoppons ces deux projets, non seulement, ils ne verront pas le jour sous votre mandat, mais non plus dans les mandats suivants. Vous savez qu'en Essonne, certains passages à niveau mettent 50 ans à être supprimés. Il y a un problème d'urgence, il y a un problème de sécurité. Si la SNCF et l'Etat s'occupent de notre passage à niveau, c'est qu'il est dangereux, il est dangereux pour les Menneçois. Vous avez un projet, ce n'est pas le meilleur mais c'est le moins pire que l'on ait trouvé. Celui-là, dans l'intérêt de tous, il ne faut pas le stopper mais plutôt l'encourager. Les dépenses que cela soit pour le Barreau Sud ou pour la suppression du passage à niveau, c'est clair, on parle de 21 millions, on parle d'une quarantaine de millions, ce sont des sommes conséquentes mais il n'est pas prévu de faire du superflu. Ce que je veux dire, c'est que c'est le prix quand vous regardez les dossiers de tels travaux. Quand vous allez voir, les travaux qu'il y a à faire pour la suppression d'un passage à niveau et de créer une voie, sous la voie ferrée et créer 900 mètres de voies supplémentaires, ce sont financièrement des charges importantes. Pour le Barreau Sud, vous voyez que le tracé de deux voies et de pistes cyclables aménagées etc. autour de la Vannes, ce sont également des travaux conséquents qui méritent à mon avis une telle somme. Je ne crois pas qu'il y ait de gaspillage, je crois qu'il y a la volonté de désengorger Mennecy. Si on bloque cette volonté, on va se retrouver dans 6 ans à faire encore des programmes pour le Barreau Sud et la suppression du passage à niveau. Nous voterons donc Contre ces deux motions. »

Xavier DUGOIN : « Je voudrai quand même repréciser deux / trois points, au regard de ce que vous avez dit. Il ne s'agit pas de stopper mais de préserver Mennechy. Les délibérations, telles qu'elles vous sont proposées vont dans ce sens. Sur le Barreau Sud, Monsieur Richomme, si vous lisez bien, il ne s'agit pas d'arrêter le Barreau Sud, mais ce que je ne peux pas accepter, comme tout Menneçois de bon sens, c'est que l'on accepte de faire quelque chose qui aille contre l'intérêt des Menneçois. Votre propos qui est de dire qu'on ne peut pas faire autrement, c'est une fatalité etc. Je ne suis pas du tout dans cette logique là. Si vous prenez la délibération du Barreau Sud, il vous est proposé 3 alinéas. D'abord de rapporter la délibération du Conseil Municipal du 3 mai 2007, que disait-elle cette délibération ? Elle disait que la Commune de Mennechy acceptait un tracé qui va frôler les Myosotis, qui va complètement bousiller le plateau agricole et qui en plus, met à la charge de Mennechy et des communes mais principalement à Mennechy, toute la voirie départementale. Ça c'est clair et net, vous connaissez parfaitement le dossier, donc je demande simplement que l'on n'accepte pas de se faire arakiri. Le deuxième alinéa est de demander au Conseil Général la reprise de ce dossier, il n'est pas demandé comme vous le dites inexactement de stopper. Je demande que l'on reprenne ce dossier en examinant toutes les solutions alternatives et il y en a. Le mouvement associatif dans sa grande diversité, a proposé des variantes. Donc, je suis Pour le Barreau Sud, j'ai bien compris qu'il fallait désenclaver autour, mais je ne veux pas que le désenclavement et le franchissement de l'Essonne et l'accès à l'autoroute se fasse au détriment de Mennechy. Monsieur Richomme, ce n'est pas depuis 20 ans que l'on parle du franchissement de l'Essonne, c'est depuis 30 ans. Tous les maires qui m'ont précédé dans ces trente années ont toujours refusé que cela soit Mennechy qui fasse les frais de l'opération et c'est ce qui est proposé avec le CD 153, cette opération que vous semblez accepter et qui nous amènera, comme c'est très précisé dans le rapport du Commissaire Enquêteur et dans l'enquête publique à plus de 20 000 voitures / jour le long du collège. Prenez Monsieur Richomme, l'enquête publique, c'est écrit noir sur blanc. Donc sur la délibération concernant le Barreau Sud, il ne s'agit pas d'annuler le Barreau Sud parce qu'il est utile mais il s'agit simplement de dire ; Monsieur le Président du Conseil Général et je comprends parfaitement votre position compte tenu de celle que vous avez tenue lors de votre campagne, ce n'est pas un bon Barreau Sud. Le troisième alinéa est de refuser formellement les reprises de voiries qu'impliqueraient l'adoption du projet, tel qu'actuellement retenu car je n'ai pas envie de mettre à la charge des contribuables Menneçois, l'ensemble de la ligne droite du CD 153 qui passe juste à côté de chez-vous avec les trois feux rouges qui vont vers Chevannes. Le jour où ces feux rouges seront en panne, ça ne sera plus le Conseil Général qui les réparera, ça sera avec nos impôts et celui des Menneçois. L'esprit de la délibération proposée sur le Barreau Sud est de changer la délibération du Conseil Municipal qui avait validé ce tracé, de demander au Conseil Général qui a la charge de cette voirie, la reprise de ce dossier en discutant avec nous, c'est dans la logique de ce qui doit se passer entre les communes et je le dit, c'est un garde fou pour notre commune, de refuser de récupérer 11 ou 12 km de voiries, qui viendront faire exploser le budget communal de Mennechy. Je vais donc soumettre au vote la délibération concernant le Barreau Sud.»

Le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	26	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG.
ABSENT	1	André PINON

17. RD 153 / PN 19

Xavier DUGOIN : « J'en viens sur l'autre délibération et je précise le point sur lequel nous votons, il y a deux alinéas. Le premier est d'annuler la délibération du 24 mars 2005 prise par le Conseil Municipal de l'époque qui autorise ce tracé devant le collège et en deuxième alinéa de demander à l'AFTRP qui est l'aménageur choisit par la Municipalité précédente pour faire quelques 450 logements le long de cette déviation et au Conseil Général et à son représentant dans le canton, de venir présenter l'ensemble des projets qui ont pu être envisagés en commission plénière. Je n'ai pas mis commission plénière de manière innocente, car commission plénière ça veut dire commission ad hoc d'urbanisme élargie à l'ensemble du Conseil Municipal. Donc dans une logique de transparence, je demanderai au Conseiller Général, bien évidemment avec les services du Conseil Général de venir, ce qui n'a pas encore été fait à ma connaissance, pour nous présenter les esquisses, les variantes. Puisque vous savez comme moi que la variante qui a été retenue, est la variante n°7 et qu'il y en avait quelques 10. Il est urgent de non pas condamner tous ces projets mais de voir les choses clairement et de les remettre à plats. Je le répète comme je vous l'ai dit tout à l'heure, urgence ne veut pas dire précipitation. Ce sont des dossiers urgents mais je souhaite que nous les traitions sereinement. »

Le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	26	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG.
ABSENT	1	André PINON

18. Motion concernant le stade nautique départemental Maurice Herzog

Xavier DUGOIN : « Il est bien évident, c'est de notoriété publique que le stade nautique départemental Maurice Herzog ne relève pas de la compétence communale puisque c'est départemental. Ceci étant, je ne pratique pas l'autisme politique et je considère que pour cet équipement qui se trouve sur notre commune et qui touche beaucoup de Menneçois, il est important que nous sachions ce qu'il s'y passe. Il a été fermé le 17 janvier dernier après une suite de fermetures alternatives ces 3 ou 4 dernières années même 5 ou 6 ans. Il y a d'abord eu le bloc sauna qui a été fermé, le bassin extérieur couvert ou autre. Le Menneçois est directement concerné à trois niveaux. D'abord, comme dans d'autres communes parce qu'il y a plein de gens qui ont des abonnements à) titre individuel, ces gens qui ont pris des abonnements et bien le 17 janvier ça s'est arrêté. Il n'a pas été donné de calendrier de reprise, il n'a même pas été envisagé de savoir s'ils avaient été remboursé ou pas. Deuxièmement, nous avons deux clubs importants sur Mennecey l'Orquoise et le CNM à qui on a dit du jour au lendemain, c'est fermé, allez vous chercher des lignes d'eau ailleurs. Ils ont trouvé avec de grandes difficultés des lignes d'eau, comme ils en ont très peu, ils mettent et c'est normal, les meilleurs du club, c'est-à-dire que la grande masse des gens qui veulent pratiquer la natation sans s'appeler Laure Manaudou, ils ne peuvent plus. La troisième catégorie est me semble-t-il le plus important, ce sont les scolaires. Historiquement, ça remonte à très longtemps, en 1992 lorsque cet équipement a été construit, la contre partie pour Mennecey pour avoir donné du foncier et donné le bassin, ça a été que jusqu'à la nuit des temps, tous les enfants de Mennecey à un moment donné aurait un cycle scolaire de natation. C'est le plus que nous avons alors que les autres communes se battent pour avoir un créneau. C'est-à-dire que si c'est fermé, il n'y aura plus de cycle scolaire de natation pour Mennecey et pour les autres, mais nous allons être beaucoup plus touché que les autres. Je crois que c'est donc trois motifs suffisants pour demander ce qu'il en est aux gens qui ont en charge ce dossier, c'est-à-dire le conseil général, en ce qui concerne la nature des travaux entrepris, le calendrier et quid en matière de dédommagement ou de reconversion pour les clubs. C'est une délibération qui bien évidemment là aussi vis-à-vis des services de l'Etat, me renforcera dans la démarche que je vais ne pas manquer d'avoir vis-à-vis du Président, Monsieur Berson qui se succède à lui-même et qui a donc bien connaissance du dossier. Voici donc l'esprit de cette délibération dont je vous rappelle les trois alinéas : le Conseil Municipal décide ou ne décide pas de demander au Conseil Général, les raisons et le rapport techniques ayants conduits à la fermeture du stade nautique départemental Maurice Herzog, ce qui est de bon sens puisque personne ne connaît les raisons. Le deuxième, alinéa est de demander le calendrier et le programme des éventuels travaux envisagés et en troisièmement d'inviter Monsieur le Conseiller Général du canton et les services concernés du Conseil général à venir exposer les difficultés rencontrées et les solutions envisagées en commission plénière. »

Christian RICHOMME : « Il est vrai que cette piscine, c'est une double douleur pour les Menneçois. Avant, nous avions une petite piscine qui fonctionnait très très bien. Maintenant nous avons un stade nautique et c'est la galère. A mon avis ça a été construit trop vite, trop rapidement et aujourd'hui, on en paye les conséquences. Conséquences doubles puisque comme vous l'avez indiqué, les Menneçois, les associations, les scolaires et toutes les personnes du canton sont privés de leur stade nautique. Il y a aussi toutes les réparations qui ont été réalisées par le Conseil Général, c'est à peu près 3 millions dans les dernières années. Cette piscine a coûtée trois fois son prix. Ce sont nos impôts et les impôts des Essoniens, du canton de Mennecey et de Mennecey. C'est une double douleur pour nous, un nous sommes privés et deux nous passons au tiroir caisse. Il existe des malfaçons, des difficultés et cette piscine a dû être fermée au mois de janvier à cause d'un problème au niveau du toit. Les

rapports existent, les raisons sont connues, aujourd'hui, vous avez des études qui sont lancées et une réunion au lieu courant Mars ou avril, des décisions vont être prises. Tous ces documents sont en possession de notre Conseil Général, Monsieur Imbert, qui a connaissance de ce dossier puisque étant adversaires aux élections cantonales, nous avons eu l'occasion d'en discuter. Je ne comprends pas que vous n'ayez pas les informations. En tout cas, que vous les demandiez, c'est bien. Par rapport à cette piscine, nous allons être très clair, il y a des choses comme je vous l'ai dit qui nous peinent, le fait que les Menneçois ne puissent pas l'utiliser et que l'on ait encore à nouveau à mettre la main au portefeuille. Sur ce dossier, nous avons des informations, vous allez les obtenir, je vous le souhaite, donc nous n'allons pas dans le sens de votre motion, mais nous ne pouvons pas voter contre, puisque c'est l'intérêt de Mennecey qui est mis en avant. Nous allons donc nous abstenir. »

Xavier DUGOIN : « Je souhaite juste faire deux petits rectificatifs historiques, livraison de cette piscine en 1992, nous sommes en 2008, cela fait 16 ans. Vous dites que nous avions une petite piscine avant qui fonctionnait bien. Moi, je l'ai connu cette piscine, pas vous, vous n'étiez pas là, c'était un bassin extérieur de 50 mètres avec 6 couloirs, qui ne fonctionnait pas bien puisqu'il se dégradait, à l'époque c'était très innovant et on a eut l'opportunité avec le Conseil Général de réaliser ce centre nautique. Il a coûté 150 000 millions de francs à l'époque, j'ai bien noté que vous aviez dit que cela avait coûté trois fois plus cher en réparation. J'attends que vous m'ameniez les factures à concurrence de 3 fois 150 millions c'est-à-dire 450 millions de francs. Je crois que vos chiffres ne sont pas tout à fait exacts. Nous avons donc une petite piscine, vous dites qu'il y a eu des malfaçons, à ma connaissance le Conseil Général s'il y en avait eu aurait, eu largement le temps dans le cadre de la garantie décennale de le constater. Je crois sans être spécialiste du problème qu'il y a eut surtout un défaut d'entretien, c'est un outil très sophistiqué. J'ai participé à sa construction, si on a mis en demeure, un directeur ou un directeur adjoint, c'est que c'est un outil très complexe qui accueille 330 000 personnes et manifestement je crois que depuis un certain nombre d'années, il y a un défaut d'entretien. Je comprends bien que vous soyez ici, le défenseur zélé du Conseil Général mais il y a quand même un certain nombre de réalités que l'on ne nous dit pas. Je viens d'apprendre grâce à des liens privilégiés que vous avez avec le Conseil Général, sûrement tissés et entretenus dans le cadre de la campagne électorale que vous aviez des documents, qu'en Mars / Avril, nous devrions avoir. Tant mieux, si vous les avez mais moi je crois qu'il vaut mieux s'adresser aux décideurs plutôt qu'à toute autre personne. C'est l'esprit de notre délibération de demander que le Conseil Général et le Conseiller Général qui est 1/42^{ème} de l'assemblée départementale pour notre territorialité, qu'ils viennent et qu'ils nous expliquent tout ça. Je voudrai tuer dans l'œuf, ce qui n'est sûrement, pas votre cas, l'idée de vouloir faire un procès d'intention à je ne sais qui en ce qui concerne la construction de cet équipement. Ce que je peux vous dire c'est que jusqu'au début des années 2000, il a parfaitement fonctionné et qu'après cela s'est dégradé. Je crois que c'est un défaut d'entretien, ça peut arriver mais il faut que l'on corrige le tir parce que c'est l'intérêt des Menneçois. J'ai le sentiment que cette motion renforce la démarche du Maire de Mennecey pour s'adresser au Président du conseil général pour lui dire que cela ne va pas, c'est de votre responsabilité, dites nous ce que vous faites, quand et comment vous le faites. Maintenant, je comprends que vous-même, par d'autres canaux ou liens plus directs avec le Président du Conseil Général si vous pouvez nous aider dans ce sens, ce sera le bienvenu. »

Christian RICHOMME : « Pour le bien des Menneçois, nous nous abstiendrons. »

Xavier DUGOIN : « Moi, pour le bien des Menneçois, je vote pour cette motion. »

Le Maire fait procéder au vote
Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la Majorité

POUR	26	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Romain BOSSARD, Jean-Philippe DUGOIN, Gilles BRANDON, Jean FERRET, Roger LEDUDAL, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Alain DRAGOMAN, Catherine FOUQUE-GUILLET, Patricia MOULE, Cyril MOREAU, Sylvie PERUZZO, Maria RIVEROS, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Claude GARRO, Jouda PRAT (pvr).
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG.
ABSENT	1	André PINON

Monsieur le Maire lève la séance à 11h05.

Le Maire
Xavier DUGOIN



Handwritten signatures in blue ink, including names such as Prats, Maguy, Bouard, Sauvage, Pasque, Ch. Pinon, and others, scattered across the lower half of the page.